

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 40c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et non payées...

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez M. HAVAS-LAPITTE et Co, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 Octobre 1881.

Chronique générale.

Nous avons indiqué hier la gravité des constatations faites en Tunisie par M. Amédée Le Faure, député, correspondant du journal le Télégraphe. Il paraît que les lettres de notre confrère ont légèrement troublé la quiétude du général Farre, car M. Amédée Le Faure écrit aujourd'hui à son journal que « le ministre de la guerre ou celui des affaires étrangères (il n'en est pas bien sûr) vient d'adresser une dépêche chiffrée interdisant d'une façon absolue toute communication avec M. Le Faure. »

Cette mainmise sur la vérité n'a pas besoin de commentaire.

M. Amédée Le Faure dit encore dans le Télégraphe :

« On arrive aux résultats suivants comme résumé de la situation sanitaire en Tunisie : 3 à 200 morts (sans compter les évacués en France). »

« 85 0/0 de mortalité causée par la fièvre typhoïde. »

« De 42 à 45,000 malades depuis le commencement de l'expédition, sur un effectif qui a pu varier de 25 à 35,000 hommes. »

Démentira-t-on ? Nous ne le croyons pas.

Il est positif aujourd'hui que le président du conseil, d'après les informations de la Vérité, appuyé par deux de ses collègues, a invité le cabinet tout entier à donner sa démission. Cette proposition a été combattue par M. Constans, qui a dit qu'en donnant leur démission avant la rentrée des Cham-

bres, les ministres auraient l'air de se soustraire au débat qui aura certainement lieu sur la question tunisienne. La majorité du conseil a été de l'avis du ministre de l'intérieur.

La date de l'élection des sénateurs reste fixée, comme nous l'avons dit, au 8 janvier. Seulement on a modifié la date de convocation des conseils municipaux pour l'élection de leurs délégués sénatoriaux. Au lieu du 20 novembre, qui était la date primitivement choisie, on s'est arrêté définitivement à celle du 27 novembre.

M. Gambetta est parti hier de Paris pour la Normandie.

Il a couché au Havre et de là il se rendra à Bolbec, à Quillebœuf et à Pont-Audemer. Il sera de retour jeudi à Paris. On annonce qu'il prononcera deux discours, l'un d'affaires et l'autre politique. Ce dernier contiendra un programme complet de son gouvernement.

M. Gambetta est accompagné dans son voyage de M. le comte d'Osmoy, député, et de MM. Arnaud (de l'Ariège) et Barthélemy, ses secrétaires.

Quoique M. Gambetta se montre fort réservé dans ses conversations au sujet des combinaisons ministérielles, dit le Télégraphe, il n'est pas douteux que toutes les fractions de la majorité seront représentées dans le gouvernement.

A propos de l'affaire Duhamel, il y a un fait qu'on ignore encore, et que nous tenons d'une source autorisée, disent les Tablettes d'un Spectateur. M. Duhamel avait été dès le principe proposé, par M. Grévy, pour une place de trésorier général. — L'ancien chef de cabinet du Président de la République accepta tout d'abord, mais à la condition qu'il serait envoyé dans un département voisin de Paris. — La chose ne put se faire comme il le désirait, et il fut convenu qu'il

serait nommé provisoirement à une perception à Paris, qu'il ne voulait pas quitter, en attendant une situation plus convenable qui lui serait réservée.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

On lit dans le Petit Alger :

Bône, 20 octobre.

Hier, quatorze personnes ont été assassinées près de Souk-Arras. Détails manquent.

L'Agence Havas publie les télégrammes que voici :

Tunis, 22 octobre, 2 h. 30, soir. (Arrivée le 23 à 6 h. soir.)

La colonne du colonel Laroque a été attaquée hier, à la pointe du jour, près de Robolsok, par de forts contingents d'insurgés, cavaliers et fantassins. Aux premiers coups de feu, le camp fut immédiatement sur pied et riposta par une fusillade bien nourrie.

L'engagement dura plusieurs heures. Les insurgés ayant reçu des renforts sérieux pendant l'engagement, l'artillerie fut disposée aussitôt et nos bombes firent rétrograder l'ennemi, qui, plusieurs fois de suite, est revenu en colonnes serrées.

Enfin, vers dix heures du matin, les rebelles commencèrent à se disperser et durent bientôt s'enfuir, poursuivis l'épée dans les reins par notre cavalerie. Des pertes très-sérieuses ont eu lieu du côté de l'ennemi qui, en outre des morts et des blessés qu'il a emportés, a laissé sur le terrain 400 morts que nos soldats ont comptés.

La colonne Laroque a eu quelques blessés, parmi lesquels, dit-on, cinq très grièvement. Le colonel pense entrer aujourd'hui ou demain au plus tard à Teboursook et occuper cette ville, qui est un des centres de la révolution.

Des nouvelles récentes, arrivées de la colonne d'Ali-Bey, apprennent qu'il a pu passer près de Bordj-Toum sans être attaqué, comme on le pensait. Il s'attend cepen-

dant à livrer bataille avant d'arriver à Zaghouan.

Le général Japy adresse la dépêche suivante au ministre de la guerre :

Tunis, 23 octobre, 5 h. 40.

La colonne du général Saussier était réunie le 21 octobre à El-Oukanda. Ce point sera gardé par une partie de la brigade Philibert, ainsi que le pont de Bou-Hamida.

Le général d'Aubigny, arrivé le 22 à Teboursook, est en communication avec le colonel de la Roque, qui a eu un troisième engagement à Messaoudi, aussi heureux que les deux premiers. Une nouvelle dépêche du colonel annonce qu'il a livré un nouveau combat le 22 à Ali-ben-Amar ; les insurgés, coupés en deux tronçons, ont été obligés, pour se réunir, de passer à bonne portée de nos pièces et de deux compagnies d'infanterie.

Ils ont laissé beaucoup de morts sur le champ de bataille.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire aux commandants de corps dont il a été détaché des troupes à destination de Tunisie, pour les aviser d'avoir à remplacer dans ces bataillons les hommes de la deuxième portion du contingent de 1879, qui doivent être rapatriés à la fin du mois.

Il a été décidé que chaque régiment enverrait de France le nombre d'hommes nécessaires pour reconstituer les effectifs à 500 hommes par bataillon, cadres compris.

Le National, peu suspect d'hostilité au pouvoir républicain, publie ce qui suit :

« Le 89<sup>e</sup> a reçu l'ordre d'envoyer un bataillon en Tunisie, à l'effectif de 550 hommes. On a demandé à chaque compagnie restante 28 hommes pour compléter les compagnies partantes ; or, même en faisant

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

JEAN MICHAUD.

Il y a de cela une quinzaine d'années, je passai le mois de juillet à Vittel, dans les Vosges.

Ce ne sont pas encore les grandes Vosges pittoresques, mais déjà le pays est accidenté, verdoyant. A travers de riantes prairies, coupées par des saules, une petite rivière serpente dans la vallée. Un vignoble, diverses cultures s'étendent aux flancs des collines, qui forment autour de vous comme un vaste amphithéâtre. Quelques cimes sont couronnées de bois ; l'un d'eux est l'avant-garde d'une véritable forêt.

Les sources, très-efficaces dans un grand nombre de maladies, sont au milieu d'un parc de création moderne. On aperçoit, parmi ses ombres, l'hôtel, les galeries, les buvettes. Tout cela

La reproduction est autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

était alors dans l'enfance, très-isolé, presque ignoré. Une oasis, mais qui sera quelque jour célèbre. Vittel est appelé à devenir un autre Vichy.

En attendant, on y jouit d'un large horizon, d'un air salubre et d'un grand calme. Le village ou plutôt le bourg, — car c'est un chef-lieu de canton, — s'éparille ou groupe à plus d'un kilomètre de là ses blanches maisonnettes aux toits rouges. Par exemple, n'en approchez pas : ce ne sont en réalité que de laides masures entretenues à la diable et qui ne réjouissent nullement le regard. Cette émulation de bien-être et de dignité humaine, ce souffle du progrès qui, depuis un demi-siècle, assainit et transforme les communes de France, n'est pas encore arrivé jusque-là.

Je fus donc agréablement surpris, certain soir, en découvrant vers le milieu du pays, quelque peu à l'écart, une avenante demeure en façon de chalet. Tout y respirait l'ordre, la propreté, la prospérité, voire une sorte de coquetterie campagnarde. Il y avait des fleurs et des allées bordées de buis dans le jardin qui l'entourait. Sur la façade, un rosier grimpa, des jasmins. Ce n'était pourtant que la maison d'un menuisier.

Il était là, travaillant à son établi. Je vois encore sa bonne et cordiale figure, son regard clair, son gai sourire ; je retrouverais, en cherchant un peu, le rustique refrain qu'il chantait pour se donner du cœur à l'ouvrage.

L'écouter, le regarder suffisait pour se dire :

— Voilà un homme heureux ! voilà un honnête homme !

Précisément, une avarie de voyage était arrivée à ma malle ; je m'avançai pour savoir s'il voulait bien la remettre en état.

— Avec plaisir ! s'empressa-t-il de répondre, et pareillement tout ce dont monsieur voudra bien me faire honneur.

En retirant son bonnet de laine, il venait de me montrer un front déjà dégarni, des cheveux grisonnants. Ce n'était plus le jeune homme, ou du moins l'homme jeune que j'avais supposé tout d'abord. Il approchait de la cinquantaine.

Dès le lendemain, je lui envoyai la malle en question par l'aide-jardinier, qui faisait aussi les commissions de l'hôtel.

Ce brave garçon, quelque peu naïf et bavard, avait nom Barnabé.

Dès que je lui eus expliqué ce dont il s'agissait : — Ah ! ah ! fit-il, c'est de la besogne pour Jean Michaud. Monsieur sera content.

— C'est donc un habile menuisier ?

— Très-habile ! et de plus charpentier, sculpteur, architecte... Un travailleur fini, quoi ! et qui ne refuse jamais l'ouvrage... à preuve qu'on lui reproche d'accaparer tout celui des environs...

— Qui lui reproche cela ?

— Des envieux ! des jaloux ! mais pas moi, foi

de Barnabé ! Voilà plus de quinze ans qu'il trouve moyen de m'employer pendant la morte-saison du jardinage. Je suis alors comme qui dirait son apprenti, son ouvrier. C'est le crème des patrons. Je ne le blâme que d'être un peu fier.

— Fier !... Comment !

— D'abord et d'une, on ne le voit jamais au cabaret, comme tout un chacun. Jean Michaud ne se plaît qu'en famille.

— Il est marié ?

— Plutôt deux fois qu'une, sauf votre respect. Il a, de sa première femme, un fils, qui est sous les drapeaux... et déjà lieutenant, s'il vous plaît ! de la seconde, M<sup>me</sup> Madeleine, deux enfants : Jeannette et Petit-Pierre. Faut voir la façon dont ils sont éduqués, attifés, débarbouillés... C'est pas ici l'usage, et les autres femmes en clabaudent contre la mère, tout comme les hommes contre le père, par rapport au cabaret. Soyons juste ! N'y pas aller du tout, c'est par trop peu... et pas naturel !

Sur cette conclusion, Barnabé s'éloigna, ma malle sur l'épaule.

Elle se retrouva dans ma chambre le lendemain, soigneusement réparée, presque neuve.

J'allai quelques jours plus tard chez Jean Michaud, pour savoir de combien je lui étais redevable.

Sans doute il travaillait dans les alentours, car je n'entendis pas, en approchant, le bruit de sa



rentrer les ordonnances des officiers hors cadres, on n'a trouvé que 24 hommes en moyenne disponibles.

» A cette heure, le 89<sup>e</sup> d'infanterie, qui occupe Saint-Denis et Fontainebleau, n'a plus que des sergents et caporaux, sans un seul homme.

Le Soleil commente ainsi cette nouvelle :

« Or, l'opération de vidage que le général Farre pratique en ce moment sur le 89<sup>e</sup>, il l'a précédemment pratiquée sur cent autres régiments.

» Donc, les deux tiers au moins de nos régiments ont été absorbés par la Tunisie et l'Algérie. Il ne nous reste plus en France que la carcasse de notre armée. Et cependant les correspondances d'Afrique affirment que la marche sur Kairouan est dangereuse parce que nous n'avons pas encore assez d'hommes là-bas et qu'il en faut vingt mille de plus.

» Eh bien, soit ! nous reconnaissons que l'inepte et criminelle politique du cabinet Ferry oblige la France à entretenir une armée de cent vingt mille hommes au delà de la Méditerranée. Mais nous payons pour avoir sous les drapeaux, en temps de paix, une armée de quatre cent mille hommes. Comment se fait-il que nos régiments soient réduits à rien parce qu'on leur a enlevé cent vingt mille hommes ? Il devrait rester deux cent quatre-vingt mille soldats sur le territoire français, et les hommes compétents assurent qu'il n'en reste pas cent mille disponibles.

» C'est à croire que le général Farre se livre sur notre armée à des tripotages inavouables. Aurait-il aligné son budget de la guerre en licenciant la moitié de nos troupes pendant qu'il en envoyait l'autre moitié en Afrique ? Cette dernière farce de l'ancien protégé de M. Gambetta serait encore plus lugubre que les autres, puisqu'elle nous laisserait désarmés en présence de l'Europe.

» M. Magnin a fait des virements de crédits dans un intérêt politique. M. Farre ferait-il des virements de troupes dans un intérêt financier ?

Le 7<sup>e</sup> régiment de hussards, à l'effectif d'environ 500 hommes, a reçu l'ordre de partir pour la Tunisie. Deux escadrons ont quitté, avant-hier, Pontivy, où le régiment tenait garnison, et ont traversé Nantes.

Le reste a dû arriver hier soir à Nantes, vers 6 heures, y faire un repos de quelques heures, et continuer ensuite sa route vers Marseille.

#### REVUE FINANCIÈRE.

La semaine a été très-agitée, les rentes et les valeurs ont été touchées d'une manière assez sensible par l'espèce de panique qui s'est emparée du marché vers la fin de la semaine.

Le 3 O/O est descendu de 84.70 à 84.32 ; le 5 O/O n'a perdu que 0 fr. 10 c. à 116.75.

Les fonds étrangers ont fléchi, seule l'Extérieure d'Espagne s'est assez bien maintenue à 26 1/4.

Les obligations des Messageries Fluviales émises sous le patronage du Comptoir industriel de France et des Colonies, ont eu des ordres assez importants. Cette semaine, on s'est avancé à 288.75.

chanson. Je ne l'aperçus pas dans l'atelier ; mais en revanche, sur le seuil de la maisonnette, une jeune femme était assise devant un carreau de dentelles, où son agile main faisait claquer les fuseaux.

Auprès d'elle, sur une chaise basse, une fillette, une bambine, tournait le dévidoir, et, de fil blanc comme neige, recouvrait les bobinettes.

Plus loin, devant l'établi, un jeune garçon, tout chamarré de copeaux, achevait de se confectionner, avec les outils paternels, un grand sabre de bois.

Ce devaient être Petit-Pierre et Jeannette.

Barnabé m'avait dit vrai. Ces deux beaux enfants, propres et bien tenus, faisaient disparate avec les galopins en guenilles que je venais de rencontrer en traversant la partie inférieure du bourg.

Quant à la jeune femme, rien qu'aux regards, aux sourires qu'elle leur adressait de temps en temps, on eût deviné leur mère, celle que Barnabé appelait, non sans une pointe de respectueuse ironie, madame Madeleine.

C'était bien la compagne de l'artisan rural, la femme du patron, du petit entrepreneur : la bourgeoise. Son costume différait à peine de celui des autres paysannes ; mais pas une tâche, rien de chiffonné, rien de débrillé, quoique ce fût par une chaude journée de juillet. La camisole et la corsette semblaient sortir de l'armoire au linge.

Une notable différence d'âge existait entre Made-

Le Crédit Foncier, bien qu'ayant subi quelques réalisations par suite d'engagements faits par de mauvais acheteurs, reprend peu à peu les cours qu'il n'aurait jamais dû abandonner, on s'est constamment tenu aux environs de 1,700 fr.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie est une de nos bonnes valeurs qui est demeurée assez ferme au milieu de la tourmente générale. Les actionnaires actuels comprennent toute l'importance qui s'attache à cette valeur. Placée sous le patronage de nos premiers établissements de crédit, possédant des capitaux énormes dont elle peut disposer à bon marché, cette Société est appelée à l'avenir le plus brillant et à recueillir des bénéfices très-importants dont ses actionnaires seront les premiers à profiter. Ce titre est donc bon à conserver en portefeuille.

La Banque Transatlantique a été assez ferme, on a oscillé de 665 à 675. Chacun comprend l'importance qui s'attache à cette importante institution qui vient de s'adjoindre le concours des Comptoirs Maritimes destinés à ouvrir de nouveaux débouchés à notre commerce international. On peut estimer au bas mot à 20 O/O la part de bénéfice revenant actuellement à chaque action.

La Société Française Financière ne se faisant qu'au comptant s'est avancée jusqu'à 997.50 et on peut s'attendre à voir le cours de 1,000 inscrit sur sa cote.

La Banque Nationale conserve le cours de 665, alors que presque toutes les valeurs ont été atteintes dans des proportions considérables ; la Banque Nationale n'a perdu que quelques unités. Les actions de la Compagnie Franco-Algérienne se maintiennent aux environs de 520 fr.

Le Crédit Général Français a conservé une assez bonne attitude de 800 à 830 fr.

La Banque de Prêts est assez bien tenue à 610.

Le marché des valeurs industrielles, quoique très-agité, a clôturé dans de bonnes conditions ; signalons la hausse de Malétra de 800 à 515. C'est un placement avantageux et qui rapporte plus de 7 O/O.

La Société Générale de Fournitures Militaires a résolu dans sa dernière assemblée de distribuer un acompte de 25 fr. par action. Cette décision, jointe aux améliorations votées par le conseil, a amené un mouvement important sur les actions de la Société et de 550 elles sont arrivées à 562.50.

Les actions d'Alais au Rhône se maintiennent à 500 fr. avec des demandes. Les obligations cotent 315. Le mouvement de réaction que subit le marché n'a pas atteint ces valeurs que l'on sait appelées à une plus-value importante.

La Société Générale de Laiterie conserve une attitude très-ferme ; les recettes s'élevèrent à ce jour à 7,250,000 fr. On peut donc prévoir un mouvement de hausse sur ces titres. On a coté 660 et 675.

Les demandes suivies d'obligations de l'Hypothèque Foncière confirment ce que nous avons déjà dit, à savoir que ce placement est le plus solide et le plus rémunérateur. En effet, ces obligations cotent 500 fr. payables 50 fr. de deux mois en deux mois, rapportent 5 O/O et sont remboursables à 625 fr.

Les transactions en obligations des Ateliers et Chantiers du Rhône ont été très-importantes ; les demandes ont difficilement trouvé leur contre-partie, chacun désirant conserver en portefeuille cette excellente valeur.

En Banque, on a négocié la Société Nationale d'Exploitation de Mines de 630 à 635.

Le Lyon est resté à 1,815 et l'Orléans à 1,320.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### FERMONS SAUMUR !

Sous ce titre, nous lisons dans le Figaro du 23 octobre :

Saumur, 23 octobre 1881.

C'est le cri du jour. Saviez-vous qu'il y eût en France un

parti Saumurophobe ? Le mot est bête, mais il exprime bien la toute-puissante bêtise de ce parti.

Le dernier incident vient de mettre à découvert les batteries déguisées jusqu'à ce jour des Saumurophobes. D'une fantaisie de jeunes gens, ils ont fait une grosse affaire, capable de rivaliser avec celle — si drôle, si heureusement bouffonne — de la grève des officiers, et ils se rallient tous à ce cri : Fermons Saumur !

Si le ministère n'était pas aux prises avec la mort ; si le terrible Farre, au lieu d'agoniser, était encore dans son plein, si Constans et Cazot ne déménageaient déjà, en prévision de la débâcle du 28, auprès de laquelle la banquise de Saumur, précisément, ne fut qu'un jeu lors des grands froids de l'année dernière, ce serait fait depuis vingt-quatre heures. Saumur serait fermé ; l'Ecole serait transformée, divisée, émietlée dans trois camps militaires quelconques, Avor, Châlons ou Valbonne. Mais le ministère hésite. Il est empêtré dans un tas de sottises qui suffisent à son malheur. Il n'ose prendre encore sur lui cette décision grotesque ; c'est pourquoi, depuis la Petite République jusqu'à la Lanterne, tous les Saumurophobes répètent depuis trois jours : « Fermons Saumur ! »

Qu'est-ce ? Voyons ? Qu'y a-t-il ? Je n'aime pas bien les récits, faits à Paris, de ces épisodes de la vie départementale. On les grossit, on les travestit. Il faut venir voir, s'enquérir sur place, apprendre la vérité. Or, l'incident que le Figaro signalait avant-hier, et sur lequel tablent déjà les Saumurophobes, n'est rien moins que rien. Ce qui est grave, c'est la tendance du groupe d'énergumènes qui se tient en permanence dans la ville, et qui use le télégraphe en récriminations lancinantes, invariablement terminées par cette réflexion burlesque : « Fermons Saumur ! »

Le fait est simple, les circonstances qui l'entourent le sont aussi, ce sera donc une courte histoire.

Il y a six jours, on recevait à l'Ecole, avec le cérémonial en usage dans toutes les grandes Ecoles possibles et imaginables, les élèves Saint-Cyriens qui venaient d'arriver pour suivre leurs études dans la cavalerie. Ces Saint-Cyriens sont au nombre de soixante-douze. Comme il arrive souvent dans la cavalerie, ces jeunes gens appartiennent à des familles qui ne sont pas précisément entichées des gouvernants que l'Europe nous envie. C'est un peu leur droit.

Le soir de la réception, après que tous ces jeunes officiers eurent dîné dans les hôtels de la ville, dont ils constituent le seul moyen d'existence ou à peu près, ils s'en retournèrent à l'Ecole, les uns vers onze heures, les autres plus tardivement, par groupes de vingt ou vingt-cinq et chantonnant, ainsi que cela se voit, je suppose, dans les rues de Heidelberg ou de Cambridge, ou bien sur le boulevard Saint-Michel, partout, en un mot, où la studieuse jeunesse interromp ses travaux pour s'amuser un brin.

L'une de ces bandes chantait dans la rue Saint-Nicolas, qui aboutit à l'Ecole, une sorte de marmelade imaginée au fur et à me-

sure, par le poète de la troupe, et dans laquelle les noms de M. Duhamel, aujourd'hui tant bien que mal.

Je ne veux rien affirmer, n'ayant point entendu la chanson, mais on me raconte que les deux uniques témoins de cette démonstration, comme disent les journaux saumurophobes, avaient entendu ceci, entre autres poésies gaillardes :

La R. F. a Duhamel-le...  
Tant pis pour elle !  
Mais elle a Monsieur Grévy...  
Tant mieux pour lui !

Le hasard fit que deux bons rouges de l'endroit se promenaient dans la rue Saint-Nicolas à l'heure tardive où se chantait ces choses. Le hasard a de ces trouvailles. Les deux bons rouges n'en dormirent pas de la nuit.

Songez donc ! On attendait un nouvel incident pour reprendre l'offensive contre ces messieurs ! Il arrivait, sous les auspices de Duhamel ! Il était tout frais. On allait enfin se venger de la grève de l'hiver dernier, pendant laquelle toute l'Ecole achetait ses provisions à Angers plutôt que de faire vivre les bons rouges de Saumur, blottis derrière le turbulent Combier, dit de l'Elixir, leur maire, et aussi derrière Martin, dit Bâton, qu'on avait fait venir d'Amiens pour être suisse, expulser les Jésuites, morigéner l'Ecole, faire enfin tout ce qui concernait son état de commissaire de police arabaire.

Au petit jour, nos gens s'en vont trouver le procureur de la République. Mais il paraît que ce magistrat, apprenant que l'un d'eux avait un casier judiciaire, refuse d'accueillir leur plainte.

D'un bond, ils sautent chez le farouche Martin, dit Bâton, le commissaire de police qui fut le héros si cocasse de ces solles histoires, où l'étude du cheval et la tenue militaire n'ont rien à voir. Il assemble les 72 Saint-Cyriens et leur donne cinq heures, de neuf heures du matin à deux heures du soir, pour dénoncer les 25 ou 30 coupables, sinon...

— Sinon, quoi ?

Le général de Galliffet eût été bien embarrassé, en vrai soldat qu'il est, d'achever ces *ego...* pour la suite duquel il n'avait pu d'instructions, sans doute.

Deux heures sonnèrent à l'Hôtel-de-Ville gothique qui se mire dans la Loire, et personne ne se dénonça. Avec un esprit de solidarité parfait, les soixante-douze Saint-Cyriens refusèrent de faire connaître ceux d'entre eux qui avaient simplement exagéré un droit reconnu de faire la fête et de s'amuser.

— Sinon, quoi ?

Le général de Galliffet eût été bien embarrassé, en vrai soldat qu'il est, d'achever ces *ego...* pour la suite duquel il n'avait pu d'instructions, sans doute.

Deux heures sonnèrent à l'Hôtel-de-Ville gothique qui se mire dans la Loire, et personne ne se dénonça. Avec un esprit de solidarité parfait, les soixante-douze Saint-Cyriens refusèrent de faire connaître ceux d'entre eux qui avaient simplement exagéré un droit reconnu de faire la fête et de s'amuser.

caï, exposant le motif de ma visite.

— Jean n'est pas là, répondit Madeleine, mais ne vous dérangez point pour revenir, monsieur. Le dimanche, nous allons nous promener aux sources. Il vous y verra.

Ainsi congédié, je repris le chemin du parc, et ne tardai pas à rejoindre Barnabé, qui s'en revenait aussi du bourg ; il m'avait vu, il m'attendait.

— Eh bien, fit-il, vous lui avez causé à Mme Madeleine... N'est-ce pas qu'elle est avenante, la bourgeoise ? Ah ! si vous saviez son histoire !

Le bavard ne demandait qu'à la raconter. Un mot de moi suffit pour le mettre en train.

— C'est tout à sa louange, oui-dà ! reprit-il. Son père, un étranger de la montagne, un veuf, était venu s'établir chez nous pour y tenter des défrichements, des cultures nouvelles. Ça coûte gros. L'argent lui manquait. Pour son malheur, il fut contraint de s'adresser au père Anselme...

J'interrompis Barnabé par une question sur ce nouveau personnage.

— Quoi ! se récria-t-il naïvement, vous ne le connaissez pas ! mais c'est l'épicier de Vittef. Avec ça, mercier, drapier... surtout usurier. Dieu vous en garde ! car c'est comme un de ces engrenages où, quand on s'y est pris le petit doigt, faut que tout le corps y passe ! Ainsi advint à notre montagnard qui mourut à la peine. Anselme s'empara de tout, fit tout vendre... et laissa sur le pavé le pe-

tite Madeleine, qui n'avait guère plus de douze ans ! Mais, ça vous ennuie peut-être, monsieur...

— Non, mon garçon. Continue.

(A suivre.)

#### Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

VENDREDI 28 octobre 1881.

#### LE PETIT DUC

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Meilhan et L. Halévy, musique de Ch. Lecocq.

Mlle ALIX GUERIN jouera le rôle du Duc de Perthény, qu'elle a créé au théâtre de Montpellier avec un immense succès.

Premier acte : L'OEil-de-Bœuf au château de Versailles.

Deuxième acte : Le Pensionnat des demoiselles nobles de Lunéville.

Troisième acte : Le Camp.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COMBAUX, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.



à l'occasion de la réception annuelle des cavaliers nouveaux.

Le général de Galliffet dit :  
— C'est bien.

Et il repartit très-empêché, je présume, pour sa bonne ville de Tours, d'où il fit son rapport au ministre.

Et le ministre reste coi.

Ah! si le général de Galliffet avait entre-tenu M. Grévy du cas des Saumurois au lieu de lui parler du paquage de la cavalerie, comme le racontaient gravement l'autre jour les feuilles de l'Elysée, comme c'eût été plus pratique!

Voilà Combiér, Martin et les radicaux de Saumur déchainés contre l'Ecole. Les députés braillards de l'Ouest, — il en est peu, mais il en est — vont faire de grandes phrases au ministère et à la Chambre:

« Saumur... vieille institution... mais foyer de réaction pestilentielle... Officiers et élèves prennent la liberté trop grande... So croient les maîtres de la ville... Passe encore, car sans eux la ville crèverait... Mais ne crient jamais : vive la République... Colonel des Roys esprit juste, mais pas assez radical pour mater ces gaillards-là... Martin avait promis de brider l'Ecole... Il la bridera... Il la fera sauter... Eparpillons ces sous-lieutenants et lieutenants royalistes... Permons Saumur. »

Telle est la situation, très-aigüe, créée par le petit incident de la chanson. Tout le monde des aigris, des mécontents, des fournisseurs évincés, de ceux qui ont trop volé l'Ecole, se ligue avec Martin et Combiér pour faire une fois pour toutes balayer cette pépinière de cavaliers, célèbre dans toutes les armées d'Europe.

Qu'importe à Martin? Qu'importe à Combiér? Leurs rancunes de villageois fourbus sont au-dessus de toutes les considérations. On a vu de ces haines. Martin, pour se venger, ferait jeter dehors le colonel et ses 400 élèves s'il le pouvait. Combiér, plus cauteleux, leur ferait avaler 100 litres de son élixir. Ces sottises vengeances de petite ville peuvent amener un désastre. Il faut que l'opinion publique s'émeuve et proteste. Il faut qu'une fois pour toutes on renvoie Martin, le commissaire central, qui excite constamment les élèves et les provoque par son attitude. Et tout rentrera dans l'ordre à Saumur.

Pour me donner une idée de la façon dont on vit entre militaires et radicaux dans cette petite ville, on m'a conté l'anecdote suivante:

Le commissaire Martin dinait il y a quelque temps à l'hôtel d'Anjou, lorsque plusieurs officiers-élèves vinrent s'asseoir à une table voisine. Ces messieurs, pour que leur conversation ne fût point entendue de leur ennemi Martin, se mirent à parler anglais.

Le commissaire Martin se leva alors, et prétendit défendre aux officiers de parler anglais.

Tableau! On assure qu'une courte lutte s'ensuivit.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le commissaire Martin, si prodigue de rapports, n'en a fait aucun sur cet incident des polyglottes persécutés.

Pour l'affaire de la chanson, M. Farre n'avait encore rien décidé ce matin. On le travaille ferme, pour obtenir le licenciement de l'Ecole et la création de groupes d'études dans les camps régionaux.

La majorité de la ville, ici, est fort émue, car la suppression de l'Ecole serait la ruine de Saumur.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que l'officier élève qui s'était déclaré comme ayant chanté dans la nuit du 15, est rentré ce matin à Saumur.

Hier, à midi, il a été reçu au ministère par M. le général de Galliffet. Après une assez verte sermonade, le général lui a infligé soixante jours de prison, et lui a déclaré qu'un seul coupable ne lui suffisait pas, les neuf derniers du cours de Saint-Cyr restaient sous le coup d'une mise en non activité, en attendant les déclarations des autres coupables.

Le sacrifice d'un seul officier ne semble pas suffisant à ceux qui nous gouvernent : il leur faut briser dix carrières pour satisfaire leur vengeance.

On lit dans la Civilisation :

« On avait fait courir le bruit que M<sup>lle</sup> Alice Grévy devait demander et obtenir la grâce des Saint-Cyriens, le jour même de son mariage. »

M<sup>lle</sup> Alice se marie et, le jour même de

son mariage, les journaux du gouvernement annoncent, avec une satisfaction peu dissimulée, que les officiers de cavalerie de Saumur sont frappés aussi durement que leurs frères de Saint-Cyr.

Ces exécutions ont lieu au moment même où l'on s'apprête à faire appel au dévouement de l'armée en faveur de son papa, menacé par ses anciens amis les commandants.

Ce serait infâme, si ce n'était pardessus tout maladroit.

L'armée, à l'occasion, ne se rappellera-t-elle point le cadeau de nocces de M<sup>me</sup> Wilson?... »

Nous lisons dans l'Univers :

« Un placard inepte est crié depuis plusieurs jours dans les rues de Paris, sous le titre de : la Mort de M<sup>r</sup> Freppel. C'est au-dessous du rien et cela n'a aucun sens, une pure turlupinade malséante, à tout le moins grossière, injurieuse, et dont la police ne devrait pas autoriser la vente et encore moins la criée publique. Mais nous avons le gouvernement de M. Grévy, qui marie sa fille et ne s'inquiète pas de ce qu'on crie en plein jour dans les rues de Paris, bien qu'il se montre, avec M. de Galliffet, bien chatouilleux sur ce qui se chante la nuit dans les rues de Saumur. »

Théâtre de Saumur.

Vendredi prochain, les artistes du Grand Théâtre d'Angers donneront à Saumur une représentation du *Petit-Duc*, le charmant opéra-comique de Charles Lecocq.

Nous savons que cet ouvrage est monté avec le plus grand soin ; le public doit donc s'attendre à une brillante mise en scène.

L'interprétation des rôles, croyons-nous, ne laissera rien non plus à désirer. Celui du duc de Parthenay sera joué par M<sup>lle</sup> Alix Guérin, qui en a fait une véritable création au théâtre de Montpellier, où M. Roubaud était alors directeur.

A cette occasion, nous dirons que M<sup>lle</sup> Alix Guérin a été admise, jeudi dernier, par 366 oui contre 16 non seulement.

Nous en félicitons d'autant mieux la pensionnaire de M. Roubaud, qu'elle seule, jusqu'à ce jour, a paru être appréciée sans contestation avec faveur.

Samedi a eu lieu également l'admission de M. Grandard, deuxième basse, par 289 oui contre 77 non.

M. Yrac, baryton, faisait son deuxième début dans *Figaro du Barbier*. Tout le monde, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, s'accorde à rendre justice à l'entrain avec lequel il a joué et chanté son grand air. La voix était bonne, elle a porté; c'est ce que nous sommes heureux de constater pour l'honneur de cet artiste qu'un véritable guignon avait poursuivi depuis le premier jour de son apparition sur la scène angevine.

NANTES.

On lit dans le *Populaire* :

« Un bien grave accident est arrivé mardi dernier, à 5 kilomètres de Nantes, près de Saint-Sébastien ; voici les détails que nous avons recueillis sur ce triste événement :

M. Grandjean (Jules), herbager, Prairie-au-Duc, avait été chargé de transporter aux mines de Montjean (Maine-et-Loire), une énorme machine à vapeur construite à Nantes dans les ateliers de M. Voruz. Cette machine était si volumineuse et si lourde (46,000 kil.) qu'il fallut un attelage de 13 chevaux pour la trainer. Placée sur un lourd chariot, elle traversa la ville de Nantes sans difficulté ; l'attelage s'engagea ensuite sur la route départementale qu'il devait suivre pour se rendre en Maine-et-Loire. Comme il arrivait au cinquième kilomètre, une laitière de Basse-Goulaine venait dans la direction de Nantes ; au moment où elle passait près de la machine, son cheval, effrayé par cette masse énorme, se retourna subitement du côté du fossé et se mit à reculer : dans ce mouvement, la carriole de la laitière atteignit le sieur Marchand (François-Julien), domestique de M. Grandjean, et le renversa. Avant que l'on eut pu arrêter l'attelage, la roue gauche du chariot passant sur le malheureux conducteur lui broya les deux jambes. M. Grandjean et les deux autres conducteurs s'empressèrent de le relever. On courut à Nantes chercher un médecin, mais, hélas! tous les soins étaient inutiles ; il expira quelques instants après.

La laitière, cause involontaire de cet accident, a été tellement impressionnée, qu'elle a perdu connaissance ; les conducteurs de la machine se sont empressés de la secourir. Elle n'a eu aucun mal. Sa carriole seule a été endommagée, l'essieu a été brisé.

M. le maire de Saint-Sébastien, prévenu en toute hâte, a fait transporter le cadavre à la mairie de cette commune, où il a été mis à la disposition de la famille, qui a fait procéder à son inhumation.

La pénurie du gibier a donné lieu à une nouvelle industrie des plus curieuses.

Comme le perdreau, le faisan, etc., sont devenus rares et hors de prix, et quo cependant le public ne peut se passer du goût de ces animaux trop précieux, on a établi des usines scientifico-gastronomiques où l'on exprime le jus des pièces de gibier sans en altérer la forme. Les pièces se revendent à part comme si de rien n'était.

Mais on garde l'essence, qu'on revend au détail, en flacons qui se conservent très-bien. Avec un perdreau, on peut parfumer et faire passer en pâtés de perdreaux des pigeons ; avec un faisan, des poulets, etc.

BOURSE DE PARIS

DU 24 OCTOBRE 1881.

Rente 3 0/0 . . . . .	84 15
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	85 75
3 0/0 amortissable (nouveau) . . . . .	84 20
Rente 1/2 . . . . .	113
Rente 5 0/0 . . . . .	116 45

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 23 octobre 1881.  
Versements de 86 déposants (19 nouveaux), 14,671 fr. 19 c.  
Remboursements, 26,775 fr. 62 c.

L'EAU DE L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorrhagies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. L'EAU DE L'ÉCHELLE vivifie le sang et tonifie les organes. — Dépôt dans les pharmacies.

PAPIER WLINSI, remède souverain pour la guérison des rhumes, irritations de poitrine, maux de gorge, douleurs, rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.  
Exiger le nom WLINSI.

LE VIN DE G. SÉGUIN, fortifiant et fébrifuge, est d'un puissant secours pour exciter les fonctions digestives, et à bréger les convalescences. Il est très-utile pour combattre les fièvres, la chlorose, l'anémie, le manque d'appétit, l'appauvrissement du sang, etc. — Il convient à tous les tempéraments affaiblis par l'âge ou la maladie.  
Pharmacie G. SÉGUIN, 378, rue Saint-Honoré, Paris.

M<sup>me</sup> YVARD, professeur de piano, ancienne élève de M<sup>me</sup> KERNEIS, et désignée par elle à M<sup>me</sup> la Supérieure de la Retraite pour lui succéder au pensionnat, donne aussi des leçons en ville.  
S'adresser chez M<sup>me</sup> YVARD, montée du Fort, n° 42, ou à la Retraite.

CAISSE DE REPORTS DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE

Société anonyme. — Capital : 20 millions  
52, rue de Chateaudun, Paris

Les Reports sont des prêts sur titres, garantis : 1° par les titres reportés ; 2° par les Agents de change ou banquiers intermédiaires. Les reports faits pour compte de ses clients par la Société Nouvelle sont en outre garantis par cette dernière, qui conserve dans ses caisses les titres reportés pendant toute la durée du report, et est responsable des fonds placés par elle en reports.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.

Les fonds déposés sont employés en reports à la liquidation qui suit la date du dépôt.

Intérêt net bonifié aux déposants :

Pour le mois de juillet . . . . .	8.10 0/0 l'an.
— d'août . . . . .	7.20 —
— de septembre . . . . .	7.25 —
— d'octobre . . . . .	6.55 —
2 <sup>e</sup> quinzaine . . . . .	11.70 —

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)  
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.  
Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »  
LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS  
ADULTES ET ENFANTS,  
rendue sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé, dite :  
**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés par l'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

Cure n° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Eynançay (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure n° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure n° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BRICQUETS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMBON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAUD ; BRESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>ie</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Marché de Saumur du 23 octobre.

Blé semence (l'ha) . . . . .	26 50	Huile de noix . . . . .	50 125
Blé comm. (l'ha) . . . . .	23 50	Huile chene . . . . .	50 —
Froment (l'ha) 77 . . . . .	—	Graine trèfle . . . . .	—
Halle, moy <sup>r</sup> . . . . .	22 30	— luzerne . . . . .	50 —
Seigle . . . . .	14 86	Foin (dr. c.) 780 . . . . .	80 —
Orge . . . . .	65 14	— Luzerne — 780 . . . . .	80 —
Avoine, bar. . . . .	50 10 50	Paille — 780 . . . . .	65 —
Fèves . . . . .	75 15	Amandes . . . . .	50 —
Pois blancs . . . . .	80 44	Cire jaune . . . . .	50 190
— rouges . . . . .	80 36	Chanvres 1 <sup>re</sup> . . . . .	—
Colza . . . . .	65 —	— qualité (52 k. 500) . . . . .	50 —
Chenevis . . . . .	50 13	— — — — —	45 —
Farine, culas . . . . .	157 67	— — — — —	40 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1880, 1 <sup>re</sup> qualité . . . . .	225 à 250
Id. 1880, 2 <sup>e</sup> id. . . . .	150 à »
Ordin., envir. de Saumur 1880, 1 <sup>re</sup> id. . . . .	115 à »
Id. 1880, 2 <sup>e</sup> id. . . . .	105 à »
Saint-Léger et environs 1880, 1 <sup>re</sup> id. . . . .	120 à »
Id. 1880, 2 <sup>e</sup> id. . . . .	110 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1880, 1 <sup>re</sup> id. . . . .	100 à »
Id. 1880, 2 <sup>e</sup> id. . . . .	95 à »
La Vienne, 1880 . . . . .	90 à »

ROUGES (2 hect. 20).

Souza et environs, 1880 . . . . .	» à »
Id. 1880 . . . . .	» à »
Champigny, 1880 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité » à »
Id. 1880 . . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Id. 1880 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. » à »
Id. 1880 . . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Id. 1880 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. » à »
Id. 1880 . . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Yarrains, 1880 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 150 à »
Id. 1880 . . . . .	2 <sup>e</sup> id. 140 à »
Bourgueil, 1880 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 160 à »
Id. 1880 . . . . .	2 <sup>e</sup> id. 150 à »
Id. 1880 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. » à »
Id. 1880 . . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Restigné 1880 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 150 à »
Id. 1880 . . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Chinon, 1880 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 150 à »
Id. 1880 . . . . .	2 <sup>e</sup> id. 140 à »
Id. 1880 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. » à »
Id. 1880 . . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »

P. GODET, propriétaire-gérant.



Etude de GUÉRET, notaire à Brain-sur-Alloues.

**ADJUDICATION**

De bail et du droit de chasse sur les landes communales de La Breille.

Le dimanche 30 octobre 1881, à midi, aux Loges, commune de La Breille, en la demeure du sieur Boucher, M. Guéret procédera à l'affermement, par voie d'adjudication, des biens ci-après :

1° Une maison avec ses dépendances, à l'Étang-des-Brunns, et 13 hectares de terre et lande, dans le tenant, ci... 13 hect.

2° Et le commun, appelé la Lande-des-Loges, contenant environ 112 hectares, en un tenant, divisé en 19 lots, ci... 112 hect.

Total des contenance : cent vingt-cinq hectares... 125 hect.

Le même jour, M. GUÉRET affermira, pour cinq ans, du 1<sup>er</sup> novembre 1882, le droit de chasse sur les dites propriétés, sur la mise à prix de 50 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. GUÉRET. (675)

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Commune de Dampierre.

Au Côteau-Bizeau, MAISON, composée de deux chambres basses, deux chambres hautes, deux caves avec pressoirs, jardin avec puits, servitudes.

Cinq ares de vigne, sur les Buttes. Cinq ares de vigne, aux Châtaigniers.

Cinq ares de vigne, entre les Deux-Voies.

Cinq ares de vigne, au Clos-Millet. Dépendant de la succession de Michel Joly.

S'adresser audit notaire. (593)

**A VENDRE**

**MOTTES**

POUR CHAUFFAGE.

Prix, rendus à domicile, 15 fr. le mille.

S'adresser à M. GUILLIEX-CLAIN, tanneur, rue de la Basse-Ile, Saumur.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT.

**UN APPARTEMENT**

Rue de la Tonnelie, 19.

S'adresser même numéro.

**A VENDRE**

Quantité de futailles vides, demi-muids, pipes, chantiers en chêne. S'adresser à M. A. MORICET, négociant à Saint-Florent, près Saumur.

**A VENDRE**

**UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE**

S'adresser au sacristain de la Visitation.

COMPAGNIE AUXILIAIRE

**DES CHEMINS DE FER ET TRAVAUX PUBLICS**

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'informer MM. les porteurs des 60,000 Obligations de la Compagnie que le coupon d'intérêt n° 1, à échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1881, sera payé à partir dudit jour, aux conditions suivantes :

Obligations au porteur. net 9 f. 31 — nominatives — 9 70

A PARIS :

HENRI DE LAMONTA, SOCIÉTÉ NOUVELLE de Banque et de Crédit

59, RUE TAITBOU, 59, RUE DE CHATEAUDUN. Le 1<sup>er</sup> tirage d'amortissement aura lieu le 8 novembre 1881, à 10 heures du matin, au siège social.

COMPAGNIE NATIONALE DES

**CANAUX AGRICOLES**

Le Conseil d'Administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs des 65,000 Obligations de la Compagnie, que le coupon n° 8, échéant le 1<sup>er</sup> novembre 1881, sera payé à partir dudit jour, aux conditions suivantes :

Obligations au porteur. net 7 f. 10 — nominatives — 7 275

Chez M. Henri de Lamonta, BANQUIER, A PARIS, 59, RUE TAITBOU. Dans les Départements, chez les Banquiers correspondants de M. H. LAMONTA. (676)

**COMPAGNIE ARDENNAISE DES PORTEURS DE LA MEUSE**

MISE EN VENTE

De 2,000 Actions entièrement libérées AU PAIR DE 500 FRANCS SANS MAJORATION

AU

COMPTOIR FINANCIER ET INDUSTRIEL DE PARIS

28, rue de la Victoire, à Paris

Et dans ses Succursales départementales

Traité prévu pour 1882 : 100,000 tonnes. Augmentation assurée de 50,000 tonnes dans un délai très-rapproché.

Bénéfices nets : 206,000 fr. Intérêts à 5 0/0 compris dans les frais généraux.

Dividende complémentaire de 3 à 6 0/0 au début, de 10 0/0 dans quelques années.

REVENU PROBABLE DE L'ACTION : 40 A 60 FR.

**BLANC ET NOUVEAUTÉS**

**MEXME FRÈRES**

6, rue Saint-Jean, Saumur.

On demande un apprenti.

**AVIS**

**LES MAGASINS DE LA GLANEUSE**

51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)



**J.-A. FRESCO**

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Leneveu. (495)

**LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS**

PROPRIÉTÉ & ORGANE

du Crédit Général Français

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions

JOURNAL FINANCIER

Paraissant 2 fois par semaine

Le Jeudi et le Dimanche

Le développement des affaires financières a pris depuis quelques années de telles proportions, qu'il est impossible à un journal financier hebdomadaire de donner à ses lecteurs, en temps opportun, tous les renseignements qui lui sont utiles.

Le Moniteur des Tirages financiers est le recueil le plus important et le plus complet. Il paraît deux fois par semaine, et contient seize pages de texte.

Il publie une Revue de toutes les valeurs cotées ou non cotées, la liste de tous les tirages, la cote complète de toutes les valeurs, et tous les renseignements utiles aux capitalistes.

**PRIME GRATUITE**

Donnée chaque année à tous les Abonnés :

LE CALENDRIER Manuel du Capitaliste

Guide indispensable aux Porteurs d'Actions et d'Obligations

Volume de 200 pages de texte

LISTES DES ANCIENS TIRAGES

Et des Lots non réclamés

ON S'ABONNE

Pour 2 francs par an

AU CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

48, rue La Fayette, à Paris

Ou à la succursale, à Angers,

37, rue des Lices.

150,000 Abonnés Le Moniteur des Valeurs à Lots 52 NUMÉRO (Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis) LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et Étrangères LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE) Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr. On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres. UN FRANC PAR AN

ON DEMANDE UN COMMIS aux écritures, de quinze à seize ans. S'adresser au bureau du journal.

M. JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun, demande un second clerc. Bons appointements.

La MAISON DUTEIL demande un employé pour la mercerie.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre. Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété. S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacal et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses ; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins ; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr. ; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (450)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration : 18, rue Dauphine à Paris.

Jeudi 27 octobre 1881 OUVERTURE DU Grand Approvisionnement 30, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Épicerie, Comestibles, Conserves alimentaires et Chocolats. SPÉCIALITÉ DE CAFÉS Vins de table, Vins fins, français et étrangers, Eaux-de-vie, Cognacs, Rhums et Liqueurs. Articles de Dessert, Biscuits anglais. CONFISERIE GRAND ASSORTIMENT DE BOITES POUR BAPTÊMES. Le Grand Approvisionnement n'a qu'un but, mériter la confiance du public en livrant à la consommation des marchandises de premier choix et aux meilleures conditions de BON MARCHÉ. Livraison à domicile dans toute la ville. Expédition au dehors franco d'emballage. (673)

OUVERTURE DE LA BLANCHISSERIE SAUMUROISE Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur. Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des glèbes de flanelle. Cylindre et calendrier des toiles damassées. S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (640)

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN CHÊNE SCULPTÉ. SPÉCIALITÉ DE SALLE A MANGER. Exécution sur plans et croquis. H. HARDY A la Levée-Neuve (Croix-Verte), SAUMUR. On demande un apprenti.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence). Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT. Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville ; à Saumur, chez M. NORMANDINE. N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs. (689)

LA VELOUTINE EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Siam. PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU. Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 2, rue de la Préfecture. SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS. Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1878. Saumur, imprimerie de P. GODDET. Certifié par l'imprimeur soussigné.